

Approbation de la lettre de cadrage de l'UE
Professionalisation

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 juillet 2023

Délibération 2023/07/CFVU – 81

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la lettre de cadrage de l'UE Professionalisation.

Toulouse, le 11 juillet 2023

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 18

Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Cabinet de la Présidence
316

Monsieur Jean-Marc BROTO
Président de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier

A

Mmes et MM les Directeurs de composantes
Mmes et MM les animateurs (trices) des commissions
pédagogiques des composantes

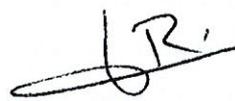
Toulouse le 03 Avril 2023

Objet : Finalisation de la modélisation de l'offre de formation. UEs à la charge de la MFCA.

Vous trouverez ci-joint la lettre cadrage concernant la finalisation de la modélisation de l'offre de formation pour ce qui concerne les UE à la charge de la MFCA faisant suite à vos séances de travail avec notre Vice-Présidente de la CFVU et notre Vice-président délégué Pilotage opérationnel - finances.

Bien Cordialement,

Le Président

Jean-Marc BROTO

Copie à :
Mmes et MM les responsables administratifs des composantes

Finalisation de la modélisation de l'offre de formation. UEs à la charge de la MFCA.

L'année 2022-2023 correspond à la mise en place de la nouvelle offre de formation LMD, de la 2^{ème} année du BUT (et à la préparation de la mise en place des BUT 3). A cette occasion l'ensemble des diplômes a été remodelisé avec de nouvelles règles de nomenclature pour les codes Apogée (dont le code de chaque composante). Cette re-modélisation a également été réalisée pour la plupart des formations du secteur Santé.

Pour accompagner cette mise en place et pour prendre en compte les évolutions votées par le CA, les REH des composantes ont été entièrement re-modélisés.

La dernière étape de cette mise en place, correspond à la modélisation des UEs à la charge de la MFCA dans les formations « classiques » opérées par les composantes. Les UE de suivi des alternants et de VAE ont été générées automatiquement dans SGCE selon les informations fournies par la MFCA (plus d'un millier d'UE en tout). Reste à traiter pour les formations en alternances :

1. Les UE classiques qui pour certaines formations étaient rattachées à la fois au département disciplinaire et à la MFCA (double rattachement)
2. Les UEs dites de « professionnalisation » à la charge exclusive de la MFCA qui étaient rattachées aux formations en alternance dans l'offre de formation précédente.

L'objet de la présente note est de cadrer et d'organiser la collecte des informations pour traiter ces deux points.

Sommaire

SOMMAIRE	2
1 DOUBLE RATTACHEMENTS	3
1.1 LES DEUX TYPES DE DOUBLE RATTACHEMENT	3
1.1.1 <i>Double rattachement avec pré-répartition manuelle des nombres de groupes</i>	3
1.1.2 <i>Double rattachement avec répartition automatique des nombres de groupes</i>	3
1.2 GESTION DES NOMBRES DE GROUPES UNE FOIS LE DOUBLE RATTACHEMENT EFFECTUE DANS SGCE.	5
1.3 COLLECTE DES INFORMATIONS POUR PARAMETRER LES DOUBLES RATTACHEMENTS DANS SGCE.	8
2 UE DE « PROFESSIONNALISATION »	10
2.1 CADRAGE	10
2.2 COLLECTE DES INFORMATIONS POUR LA CREATION DES UE DE « PROFESSIONNALISATION »	11

1. Double Rattachements

1.1 Les deux types de double rattachement

Deux types de double rattachement sont possibles. Ils correspondent à des besoins différents exprimés par les responsables de formations et de départements. Ils diffèrent dans la façon dont est gérée la répartition des nombres de groupes entre le département classique en charge de la sous-UE (i.e. la matière dans Apogée) et la MFCA. Les nombres de groupes pouvant être fractionnaires cette répartition des nombres de groupes est strictement équivalente à une répartition de la charge en heures.

1.1.1 Double rattachement avec pré-répartition manuelle des nombres de groupes.

Dans ce cas on commence par déclarer le nombre de groupes total pour chaque forme d'enseignement du module (CM, TD, TP, Projets etc..) et dans la foulée on répartit ces nombres de groupes entre département classique et MFCA comme dans l'exemple ci-dessous.

Etape 2 : Ventilation du nombre de groupes entre les départements

Services	Ventilation du nombre de groupes entre les départements					
	N: nombres de groupes		H: total des heures effectives correspondantes		C: Coefficient de répartition des IP en %	
	Total Ventilé		FSI.Info		MFCA	
Cours de 1 x 8h = 8h	N: 1	H: 8	N: 1	H: 8	N: 0	H: 0
TD de 2 x 8h = 16h	N: 2	H: 16	N: 1.5	H: 12	N: 0.5	H: 4
TP de 3 x 14h = 42h	N: 3	H: 42	N: 2	H: 28	N: 1	H: 14

Une fois cette pré-répartition des nombres de groupe faite, on peut affecter du service coté MFCA et coté département classique dans la limite des nombres de groupes affectés à chacun des deux au moment de la pré-répartition. Il est bien sûr possible de changer cette pré-répartition en cours d'année (les directeurs de département et de la MFCA ont la main pour le faire) dans la limite où l'on n'abaisse pas le nombre de groupe en dessous de ce qui a déjà été affecté d'un côté ou de l'autre.

1.1.2 Double rattachement avec répartition automatique des nombres de groupes

Dans ce cas on commence également par déclarer le nombre de groupes total pour chaque forme d'enseignement du module (CM, TD, TP, Projets etc..) mais on ne pré-répartit pas les nombres de groupes ou les heures a priori. C'est au moment où l'on saisit chaque intervention que l'on déclare si l'intervention est à prendre sur le département classique ou la MFCA.

Nouvel enseignant

Personnel : UPS externe à l'UPS Sauver

Rattachement : FSI

Département : Tous

grp h au titre du département : FSI.E...
 FSI.EEA
 MFCA

On peut donc affecter du service tant sur le département classique que sur la MFCA tant que le total des affectations (département classique + la MFCA) ne dépasse pas le nombre de groupes total ouverts dans SGCE. Cela correspond à ce qu'il se passait lorsque des SFT étaient transmises par les responsables de formation au format papier à la MFCA. Cette possibilité de choisir la prise en charge de chaque intervention à la volée avait été demandé par plusieurs composantes notamment de santé.

Dans ce cas SGCE équirépartit automatiquement le nombre de groupes non encore affectés entre le(s) département(s) déclarés comme propriétaires du module de façon à ce que la charge non encore affectée soit rattachée à une structure. Mais cette répartition automatique du reste non encore affecté n'empêchera en aucune façon de faire les prochaines affectations de service d'un côté ou de l'autre tant que le total (dept+MFCA) du service affecté ne dépasse pas le nombre total de groupes ouverts. C'est donc totalement transparent pour la personne qui affecte le service, cela permet juste d'avoir à tout instant la charge totalement répartie lorsque l'on fait des bilans.

Exemple : un module avec au total 2 groupes ouverts, du service affecté pour 1 groupe coté département classique et 0.5 coté MFCA. Il y a donc 0.5 groupes non encore affectés.

- *Si MFCA et département classique sont déclarés tous les deux propriétaires : la charge coté département $1+0.5/2=1.25$ et coté MFCA $0.5+0.5/2=0.75$*
- *Si la MFCA est déclarée comme département délégué et le département classique propriétaire : la charge coté département sera $1+0.5=1.5$ et coté MFCA 0.5*
- *Si la MFCA est déclarée propriétaire et le département classique comme département délégué : la charge coté département sera 1 et coté MFCA $0.5+0.5=1$*

Encore une fois, dans les trois cas, il sera possible d'affecter les 0.5 groupes restants d'un côté comme de l'autre. La déclaration « propriétaire » ou délégué n'a aucune autre incidence

Ces deux types de rattachement ne sont pas limités au partage entre un « département classique » et la MFCA. SGCE permet en fait de rattacher un module à un nombre quelconque de départements pas forcément inclus dans la même composante avec pour chaque « multi-rattachement », le choix entre « pré-répartition des nombres de groupes » et « répartition automatique des nombres de groupes ». Dans ce dernier cas il faut en plus déclarer quels sont les départements propriétaires ou délégués (cf explications ci-dessus).

Le premier cas i.e. « **pré-répartition manuelle des nombres de groupes** » est bien adaptée au cas où les contraintes d'emploi du temps des alternants obligent à dédoubler certains

groupes pour les formations en alternance qui n'ont qu'une seule VET dans Apogée et donc n'ont pas deux jeux d'UE distinctes (une pour la FI et une autre pour l'alternance)

Le deuxième cas i.e. « **répartition automatique des nombres de groupes** » est bien adapté aux cas où l'on veut prendre certaines interventions dans un module sur la MFCA et pas les autres (ou l'inverse).

1.2 Gestion des nombres de groupes une fois le double rattachement effectué dans SGCE.

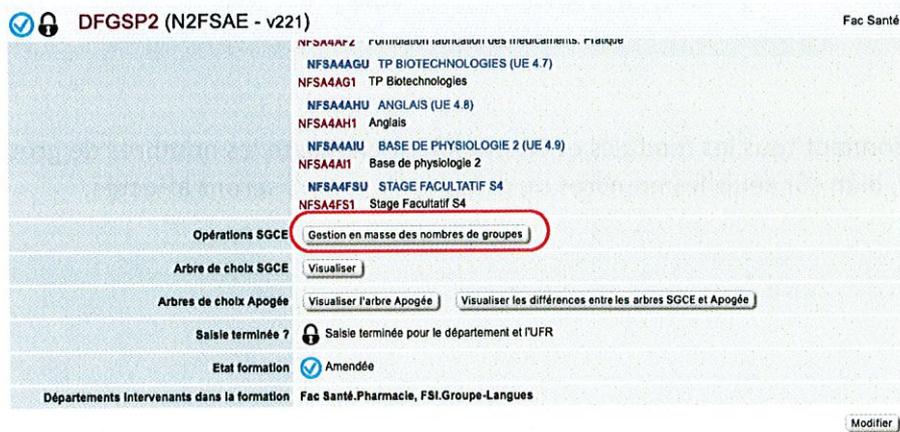
La gestion des nombres est sous la responsabilité des composantes et/ou des départements. Dans le cas des doubles rattachements, qu'ils soient avec « pré-répartition des nombres de groupes » ou « répartition automatique des nombres de groupes » les directions des différentes composantes et/ou départements auxquels est rattaché le module ont conjointement la main pour modifier le nombre total de groupes (dept+MFCA). Dans le cas particulier des doubles rattachements avec « pré-répartition des nombres de groupes », les directions des différentes composantes et/ou départements auxquels est rattaché le module ont également conjointement la main pour modifier la répartition des groupes entre département classiques et MFCA.

Avant de sauvegarder les nombres de groupes totaux et leur éventuelle répartition manuelle, SGCE vérifie que :

- La charge totale pour chaque département ne dépasse pas le plafond autorisé par la composante
- le nombre de groupes modifié n'est pas plus bas que le nombre de groupes pour lesquels le service a déjà été affecté

Pour faciliter la gestion des nombres de groupes, un nouvel outil de gestion en masse des nombres de groupes a été ajouté à SGCE. Il permet aux directeurs de composante et départements de modifier en masse tous les nombres de groupes pour une formation donnée. Il permet également aux administrateurs SGCE de paramétrer en masse les doubles rattachements de tous les modules d'une formation donnée.

Cet outil est accessible depuis l'encadré de chaque formation dans l'onglet « Formations »



The screenshot shows the SGCE interface for the formation 'DFGSP2 (N2FSAE - v221)' under the 'Fac Santé' department. A list of modules is displayed, including 'TP BIOTECHNOLOGIES (UE 4.7)', 'TP Biotechnologies', 'ANGLAIS (UE 4.8)', 'Anglais', 'BASE DE PHYSIOLOGIE 2 (UE 4.9)', 'Base de physiologie 2', 'STAGE FACULTATIF S4', and 'Stage Facultatif S4'. Below the list, the 'Opérations SGCE' section contains a button labeled 'Gestion en masse des nombres de groupes', which is highlighted with a red circle. Other buttons include 'Arbre de choix SGCE', 'Arbres de choix Apogée', 'Saisie terminée ?' (with a lock icon), 'Etat formation' (with a checkmark icon), and 'Départements intervenants dans la formation'.

En cliquant sur le bouton gestion en masse des nombres de groupes cela ouvre un panneau qui permet de faire des saisies en masse

- soit en utilisant les masques de saisie de chaque module
- soit en utilisant l'outil de saisie en masse dans l'entête de la colonne description après avoir sélectionné les modules auxquels on veut appliquer la saisie en masse [case à cocher dans la première colonne].

Exemple 1. Formation sans double rattachement

Gestion en masse des nombres de groupes pour la formation DFGSP2 - N2FSAE v221

DFGSP2 - N2FSAE v221							
<input type="checkbox"/>	Sem.	code	Nom	Formation(s)	IPT	Répartition groupes	Description
							Nb. grp. : <input type="text"/> = <input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	AN	N2FSAAC1	Certificat PIX	DFGSP2	82	M	TD : <input type="text"/> x 1h = 0h
<input type="checkbox"/>	AN	N2FSAAA1	Projet professionnel POP	DFGSP2	70	M	Projet : <input type="text"/> x 1h = 0h
<input type="checkbox"/>	AN	N2FSAAB1	Stage officinal	DFGSP2	73	M	Stage : <input type="text"/> x 1h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AB1	Chimie organique & générale	DFGSP2	103	M	Cours : <input type="text"/> x 18h = 0h TD : <input type="text"/> x 12h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AI1	Biodiversité & mycologie.1. Théorie	DFGSP2	74	M	Cours : <input type="text"/> x 9h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AC1	Biochimie Métabolique & Explorations	DFGSP2	80	M	Cours : <input type="text"/> x 23.5h = 0h TD : <input type="text"/> x 13.5h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AE1	Base de physiologie 1	DFGSP2	78	M	Cours : <input type="text"/> x 13h = 0h TD : <input type="text"/> x 1.5h = 0h TP : <input type="text"/> x 6h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AF1	Physiologie cellulaire & hématologie Théorie	DFGSP2	80	M	Cours : <input type="text"/> x 19h = 0h TD : <input type="text"/> x 4.5h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AG1	Méthodes d'analyse du génôme & génétique médicale	DFGSP2	73	M	Cours : <input type="text"/> x 17.5h = 0h TD : <input type="text"/> x 7.5h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AH1	Environnement juridique	DFGSP2	81	M	Cours : <input type="text"/> x 15h = 0h TD : <input type="text"/> x 4h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AJ1	Sciences analytiques - Théorie	DFGSP2	78	M	Cours : <input type="text"/> x 24h = 0h TD : <input type="text"/> x 9h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AD1	Informatique numérique & outils de communication Théorie	DFGSP2	73	M	TD : <input type="text"/> x 3h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AA1	Apprentissage techniques et gestes de base	DFGSP2	72	M	TP : <input type="text"/> x 27h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AI2	Biodiversité & mycologie.1. Pratique	DFGSP2	74	M	TP : <input type="text"/> x 9h = 0h
<input type="checkbox"/>	I	NFSA3AD2	Informatique numérique & outils de communication Pratique	DFGSP2	73	M	TP : <input type="text"/> x 10.5h = 0h

En sélectionnant tous les modules et en modifiant en masse les nombres de groupes pour les « cours », bien sûr seuls les nombres de groupes des cours seront affectés.

DFGSP2 - N2FSAE v221

<input checked="" type="checkbox"/>	Sem.	code	Nom	Formation(s)	IPT	Répartition groupes	Description		
						Nb. grp.	Cours	=	1
1	AN	N2FSAAC1	Certificat PIX	DFGSP2	82	M	TD : 0 x 1h = 0h		
2	AN	N2FSAAA1	Projet professionnel POP	DFGSP2	70	M	Projet : 0 x 1h = 0h		
3	AN	N2FSAAB1	Stage officinal	DFGSP2	73	M	Stage : 0 x 1h = 0h		
4	I	NFSA3AB1	Chimie organique & générale	DFGSP2	103	M	Cours : 1 x 18h = 0h TD : 0 x 12h = 0h		
5	I	NFSA3AI1	Biodiversité & mycologie.1. Théorie	DFGSP2	74	M	Cours : 1 x 9h = 0h		
6	I	NFSA3AC1	Biochimie Métabolique & Explorations	DFGSP2	80	M	Cours : 1 x 23.5h = 0h TD : 0 x 13.5h = 0h Cours : 1 x 13h = 0h		
7	I	NFSA3AE1	Base de physiologie 1	DFGSP2	78	M	TD : 0 x 1.5h = 0h TP : 0 x 6h = 0h		
8	I	NFSA3AF1	Physiologie cellulaire & hématologie Théorie	DFGSP2	80	M	Cours : 1 x 19h = 0h TD : 0 x 4.5h = 0h		
9	I	NFSA3AG1	Méthodes d'analyse du génôme & génétique médicale	DFGSP2	73	M	Cours : 1 x 17.5h = 0h TD : 0 x 7.5h = 0h		
10	I	NFSA3AH1	Environnement Juridique	DFGSP2	81	M	Cours : 1 x 15h = 0h TD : 0 x 4h = 0h		
11	I	NFSA3AJ1	Sciences analytiques - Théorie	DFGSP2	78	M	Cours : 1 x 24h = 0h TD : 0 x 9h = 0h		
12	I	NFSA3AD1	Informatique numérique & outils de communication Théorie	DFGSP2	73	M	TD : 0 x 3h = 0h		
13	I	NFSA3AA1	Apprentissage techniques et gestes de base	DFGSP2	72	M	TP : 0 x 27h = 0h		

Pour la modification en masse des nombres de groupes, pour chaque forme d'enseignement sur l'ensemble des modules sélectionnés, il est possible de choisir entre :

- prescrire le nombre de groupes
- ajouter un certain nombre de groupes (mettre des nombre négatifs pour soustraire)
- prescrire le nombre de groupe comme étant égal au nombre de groupe théorique calculé par Apogée à partir des IP (ce qui suppose que les IP soient faites pour utiliser cette fonctionnalité).

DFGSP2 - N2FSAE v221

<input type="checkbox"/>	Sem.	code	Nom	Formation(s)	IPT	Répartition groupes	Description			
						Nb. grp.	Cours	√ =	+ =	Apo.
1	AN	N2FSAAC1	Certificat PIX	DFGSP2	82	M	TD : 0			

Exemple 2. Formation avec des modules en double rattachement

Dans cet exemple **seuls les deux premiers modules** ont été rattachés à la fois au département classique FSI.EEA et à la MFCA avec un double rattachement de type « **pré-répartition manuelle des nombres de groupes** ». Dans la capture d'écran ci-dessous, le gestionnaire de nombre de groupe en masse a été ouvert avec le niveau de droit « Resp. Département EEA ». Apparaissent donc tous les modules à la charge du département EEA ainsi que tous les

modules rattachés à la fois à EEA et à la MFCA. Comme pour les deux premiers modules le double rattachement est de type « **pré-répartition manuelle des nombres de groupes** », SGCE affiche dans les colonnes FSI.EEA et MFCA des masques de saisie pour faire la répartition manuelle des nombres de groupes entre FSI.EEA et MFCA. Si le double rattachement avait été de type « **répartition automatique des nombres de groupes** », SGCE n'aurait pas affiché de masque de saisi puisque la répartition se fait automatiquement. En revanche, dans ce dernier cas il faut ensuite pour chaque affectation de services indiquer si l'affectation est au titre du département FSI. EEA ou MFCA

Gestion en masse des nombres de groupes pour la formation L3P EECF - KNFCAE v221

L3P EECF - KNFCAE v221												
Sem.	code	Nom	Formation(s)	IPT	Répartition groupes	Description	Nb. grp.	Total Ventilé	Ventilation groupes / heures ¹			
									pour les dept. sélectionnés			
								FSI.EEA		MFCA		
1	I	KFCA5AA1	Notions fondamentales	L3P EECF	18	M	Cours : 1 x 18h = 18h [18h affectées] N: 1 H: 18 TD : 1 x 35h = 35h [35h affectées] N: 1 H: 35 TP : 1 x 4h = 4h [4h affectées] N: 1 H: 4	N: 1 H: 18 [18h]	N: 0 H: 0	N: 0 H: 0	N: 0 H: 0	
2	I	KFCA5AB1	Outils et contrôle qualité	L3P EECF	18	M	Cours : 1 x 34h = 34h [34h affectées] N: 1 H: 34 TD : 1 x 20h = 20h [20h affectées] N: 1 H: 20 TP : 1 x 20h = 20h [20h affectées] N: 1 H: 20	N: 1 H: 34 [34h]	N: 0 H: 0	N: 0 H: 0	N: 0 H: 0	
3	I	KFCA5AC1	Conception de cartes : Circuits Imprimés et Composants	L3P EECF	18	M	Cours : 1 x 42h = 42h [42h affectées] N: 1 H: 42 TD : 1 x 28h = 28h [28h affectées] N: 1 H: 28 TP : 1 x 20h = 20h [20h affectées] N: 1 H: 20	N: 1 H: 42 [42h]	N: 1 H: 28 [28h]	N: 1 H: 20 [20h]		
4	I	KFCA5AD1	Assemblage de cartes électroniques	L3P EECF	18	M	Cours : 1 x 33h = 33h [33h affectées] N: 1 H: 33 TD : 1 x 20h = 20h [20h affectées] N: 1 H: 20 TP : 1 x 36h = 36h [36h affectées] N: 1 H: 36	N: 1 H: 33 [33h]	N: 1 H: 20 [20h]	N: 1 H: 36 [36h]		
5	I	KFCA5AAJ	e-Notions fondamentales	L3P EECF	18	M	e-Cours : 1 x 12h = 12h [12h affectées] N: 1 H: 12	N: 1 H: 12 [12h]				
6	I	KFCA5AZ1	Remise à niveau	L3P EECF	18	M	Cours-TD : 1 x 40h = 40h [40h affectées] N: 1 H: 40	N: 1 H: 40 [40h]				
7	II	KFCA6AA1	Formation Générale	L3P EECF	18	M	Cours : 1 x 14h = 14h [14h affectées] N: 1 H: 14 TD : 1 x 14h = 14h [14h affectées] N: 1 H: 14 TP : 1 x 12h = 12h [12h affectées] N: 1 H: 12	N: 1 H: 14 [14h]	N: 1 H: 14 [14h]	N: 1 H: 12 [12h]		
8	II	KFCA6AB1	Projet tuteuré	L3P EECF	18	M	Projet : 18 x 3h = 54h [54h affectées] N: 18 H: 54	N: 18 H: 54 [54h]				
9	II	KFCA6AC1	Stage	L3P EECF	18	M	Stage : 18 x 4h = 72h [68h affectées] N: 18 H: 72	N: 18 H: 72 [68h]				

Comme pour les nombres de groupes totaux (Dept+MFCA), il est possible de faire de la saisie en masse pour les nombres de groupes répartis (FSI. EEA d'un côté et MFCA de l'autre) grâce à l'outil de saisi en masse situé dans l'entête de la colonne « Ventilation groupes / heures ». Le fonctionnement est le même que pour l'outil de saisie en masse des nombres de groupes totaux. Il faut simplement en plus de sélectionner les modules sur lesquels on veut appliquer la saisie en masse, sélectionner le ou les départements pour lesquels on veut appliquer la saisie en masse.

1.3 Collecte des informations pour paramétrer les doubles rattachements dans SGCE.

La collecte des infos pour paramétrer les doubles rattachements se fera via les fichiers Excel [DoubleRattachements_NomDeLaComposante.xlsx](#) (1 par composante). Ils ont été pré-remplis avec l'ensemble des formations de la composante mais la collecte ne concerne que les formations en alternance qui sont placées en début de liste. Les autres formations n'ont été ajoutées que dans le cas où une formation aurait été déclarée à tort comme n'étant pas en alternance alors qu'elle l'est (dans ce cas corrigez l'indicateur (O/N) dans la colonne alternance). Trois colonnes sont à renseigner :

Colonne	Informations à fournir	Indications
Double rattachement	Liste à choix : <ul style="list-style-type: none"> • Non - uniquement dept classique • Non - uniquement MFCA • Oui - Répartition groupes manuelle • Oui - Répartition groupes automatique 	<i>Utilisez préférentiellement la pré-répartition manuelle des groupes notamment pour les cas où les contraintes d'emploi du temps des alternants obligent à dédoubler certains groupes. La répartition automatique est à réserver pour les cas où l'on désire seulement ponctuellement prendre une intervention sur la MFCA ou l'inverse.</i>
Répartition reste non pourvu	Liste à choix : <ul style="list-style-type: none"> • Equiréparti entre Dept+MFCA • Reporté uniquement sur Dept • Reporté uniquement sur MFCA 	<i>En cas de répartition automatique des groupe et uniquement dans ce cas, indiquer comment doit être réparti entre dept et MFCA le reste des groupes dont le service n'a pas encore été affecté. Cela n'a aucune influence sur les affectations de service ultérieures qui pourront être faite à la volée d'un côté comme de l'autre.</i>
Modules concernés par le double rattachement	Texte libre : Si le double rattachement ne concerne pas tous les modules, indiquer soit ceux qu'il faut inclure, soit ceux qu'il faut exclure. <i>La liste des modules par formation est fournie dans la feuille Formations-Modules pour faire des copier-coller facilement</i>	<i>Si vous pensez que les modules nécessitant un double rattachement peuvent varier d'une année sur l'autre, pour ne pas avoir à y revenir chaque année, il est préférable de demander un double rattachement pour tous les modules potentiellement concernés sur la durée de l'accréditation. En cas de pré-répartition manuelle des groupes, il suffira chaque année de n'ouvrir des groupes coté MFCA ou coté département classique que là où cela est nécessaire. Les composantes et départements et la MFCA ont conjointement la main pour saisir les nombres de groupes.</i>

La collecte des informations pour paramétrer les doubles rattachements via les fichiers [DoubleRattachements_NomDeLaComposante.xlsx](#) est à la charge des composantes. Une fois collectées et validées par la composante, les demandes de double rattachement seront transmises aux administrateurs SGCE qui procéderont aux doubles rattachements demandés. Pour fluidifier la mise en place, après validation, les composantes pourront transmettre les demandes en une seule fois pour l'ensemble de leurs formations ou en plusieurs fois en groupant les demandes pour l'ensemble des formations d'un département ou d'une mention.

Une fois les doubles rattachements paramétrés, les directions des composantes et des départements ainsi que la direction de la MFCA auront conjointement la main pour saisir ou ajuster les nombres de groupes si nécessaires pour pouvoir ensuite saisir les services.

Remarque : Ce travail de créations des doubles rattachements ne sera à faire qu'une fois sur la durée de l'accréditation. Effet pour 23-24 et les années suivantes, l'offre de formation sera

recopiée d'une année sur l'autre. Les doubles rattachements seront inclus dans cette copie. Il ne restera chaque année qu'à ajuster les nombres de groupes à ouvrir en fonctions des IP comme c'est le cas pour tous les modules de l'offre de formation y compris ceux qui ne sont pas en double rattachement.

2 UE de « professionnalisation »

2.1 Cadrage

Dans l'offre de formation précédente, certaines formations en alternance contenaient une UE dites de « professionnalisation » à la charge exclusive de la MFCA. Dans cette UE, pouvaient se trouver saisies sans distinction, des heures d'interventions de professionnels, des heures dues à des dédoublements de groupes dans des UE maquettées pour résoudre les problèmes de contraintes d'emploi du temps des alternants, des heures d'ingénierie pédagogique etc...

Pour la nouvelle offre de formation, ces heures qui sont de nature extrêmement différente devront être cartographiées dans des UE distinctes afin de pouvoir d'une part valoriser les actions de professionnalisation mises en place et d'autre part mettre en place une cartographie économique précise de nos formations tout en clarifiant les affectations de services. Les coûts complets d'une heure d'ingénierie pédagogique, de cours ou de travaux pratique sont extrêmement différents les uns des autres.

De plus, ces UEs de professionnalisation ne devront plus comprendre d'heures dues à des dédoublements de groupes dans des UE maquettées du fait des contraintes d'emploi du temps des alternants. Ces heures devront désormais être saisies au titre de la MFCA dans les UE maquettées après avoir demandé **un double rattachement département classique / MFCA** pour ces UE (cf section 1).

Par ailleurs, comme il s'agit d'UE ajoutées dans l'offre de formation des composantes qui sont votées par la CFVU, **ces UE devront être validées à la fois par les composantes et la CFVU**. Une fois validées, les UES seront injectées dans SGCE et toutes celles qui ne correspondent pas à de l'ingénierie pédagogique seront ensuite injectées dans Apogée sous forme d'UE sans ECTS. Cela permettra en particulier d'en valoriser certaines en les faisant apparaître dans les relevés de notes des étudiants comme des UE ayant été suivi sans évaluation.

Les heures d'ingénierie pédagogique seront limitées à la rémunération du travail pour démarcher les entreprises afin **de décrocher de nouveaux contrats d'alternance**. Le travail de transformation vers l'alternance est quant à lui pris en compte dans le REH (rubrique 1C06).

Afin de limiter les services excessifs et de mieux répartir la charge de travail, **les heures d'ingénierie pédagogique ne devront désormais pas dépasser 64h par personne toutes formations confondues**. L'année universitaire 2022-2023 étant déjà bien avancée, ce plafond pourra exceptionnellement faire l'objet d'une demande de dérogation dument justifiée.

La définition d'objectifs spécifiques justifiant la dérogation sera réalisée au sein de la composante et conditionnera la validation de la dérogation. Une attestation de réalisation des objectifs confiés devra être établie par la direction de la composante.

2.2 Collecte des informations pour la création des UE de « professionnalisation »

La collecte des infos pour paramétrer les doubles rattachements se fera via les fichiers Excel [UEprofessionalisation_NomDeLaComposante.xlsm](#) (1 par composante).

Le fichier est protégé pour ne pas endommager les formules. De ce fait, **pour pouvoir insérer et supprimer des lignes il faut activer les macros à l'ouverture du fichier.**

Les informations sur les UE de professionnalisation sont à renseigner dans la feuille « UEs professionnalisation ». Cette feuille a été pré-remplie avec l'ensemble des formations en alternance de la composante. Si une formation en alternance a été omise vous pouvez la rajouter en insérant une ligne (ctrl +maj +I) puis en sélectionnant la formation manquante dans la liste déroulante de la colonne « formation acronyme ». La liste déroulante est alimentée par la liste de l'ensemble des formations de la composante (en alternance ou pas) contenue dans l'onglet paramétrage.

Chaque UE de professionnalisation devra être décrite sur une ligne distincte. S'il y a besoin de plusieurs UE de professionnalisation pour une même formation,

Ex : LP XXXX Module 1 : Formation pratique par un ou plusieurs professionnels,
LP XXXX Module 2 : Formation à la rédaction de CV et aux entretiens d'embauche,
LP XXXX Module 3 : Ingénierie pédagogique,

vous devez insérer des lignes en vous plaçant juste en dessous de la ligne initialement prévue pour la formation et en tapant ctrl +maj +I. Une fois la ligne créée sélectionner la formation dans la liste déroulante de la colonne « formation acronyme ».

Pour chaque UE de professionnalisation de chaque formation en alternance vous devez renseigner les colonnes décrites dans le tableau ci-dessous.

La collecte des informations pour paramétrer les UE de « professionnalisation » via les fichiers [UEprofessionalisation_NomDeLaComposante.xlsm](#) est à la charge des composantes. Une fois collectées et validées par la composante, **les demandes de création d'UE de professionnalisation seront transmises à la VP CFVU qui les soumettra ensuite à l'approbation de la CFVU.**

Les composantes transmettront les demandes en une seule fois pour l'ensemble de leurs formations.

Une fois validée par la CVFU les UE de professionnalisation seront injectées dans SGCE puis dans Apogée pour celles qui ne correspondent pas à de l'ingénierie pédagogique.

Colonne	Informations à fournir	Indications
module_relevé_de_notes	Liste à choix : O/N	Indiquer si l'UE doit apparaître dans le relevé de note comme une UE ayant été suivie sans évaluation
module_semestre	Liste à choix : I / II / AN	
module_nom	Texte libre . 60 Caractères max	
module_nom_court	Texte libre. 25 Caractères max	
module_description	Texte libre	Décrire le contenu de l'UE en particulier pour les UE correspondant à des heures d'ingénierie pédagogique.
FC_Ingénierie_heures	nombres	Pour chaque forme d'enseignement utilisées dans l'UE indiquer le volume horaire et le nombre de groupes 22-23. Il est possible de mettre des CM,TD, TP ou des Cours-TD et des TP dans une même UE. En, revanche pour chaque forme d'enseignement spécifique TP_DE, projet stage, Terrain il faut des UE distinctes faute de quoi elles ne pourront être modélisées dans Apogée.
FC_Ingénierie_nb_grp		
CM_heures		
CM_nb_grp		
TD_heures		
TD_nb_grp		
TP_heures		
TP_nb_grp		
Cours_TD_heures		
Cours_TD_nb_grp		
TP_DE_heures		
TP_DE_nb_grp		
TP_1.5_heures		
TP_1.5_nb_grp		
Projet_heures		
Projet_nb_grp		
Projet_BUT_heures		
Projet_BUT_nb_grp		
Stage_heures		
Stage_nb_grp		
Terrain_heures		
Terrain_nb_grp		
Terrain_16_heures		
Terrain_16_nb_grp		
Master_Class_heures		
Master_Class_nb_grp		
Seminaire_heures		
Seminaire_nb_grp		